



Indépendance & Direction

Syndicat indépendant des personnels
de l'Éducation Nationale



Montreuil, le Jeudi 25 Novembre 2021

Franck ANTRACCOLI
Secrétaire Général d'iD-FO
6/8 rue Gaston Lauriau
93513 MONTREUIL CEDEX

À

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

Vous avez fait de l'École de la République la priorité de votre action. De nombreuses évolutions et réformes ont été mises en œuvre afin que notre École retrouve pleinement son rôle de creuset républicain, permettant à chaque enfant de France, au-delà de son origine sociale, de réussir et de s'épanouir.

Dans le second degré, ces réformes sont portées quotidiennement par les personnels de direction. Sans eux, sans leur investissement sans faille, rien ne serait possible. C'est avec un dévouement exemplaire, souligné par tous les acteurs du système éducatif notamment au plus haut niveau de l'État que chaque jour, dans les collèges comme dans les lycées, les personnels de direction conduisent le changement dans des contextes compliqués, voire hostiles.

Pour autant, à l'heure de la publication des engagements du Grenelle de l'Éducation, les personnels de direction constatent, une nouvelle fois, qu'ils demeurent les principaux oubliés de la revalorisation des agents de notre ministère. Certes, une amélioration des primes a été actée, ce qui constitue une première avancée, mais aucune réponse pleinement satisfaisante n'a été apportée concernant le déroulement de carrière des personnels de direction qui est caractérisé par une insuffisance notoire de perspectives de promotion. En effet, même si le taux de passage à la hors classe des personnels de direction négocié par notre ministère a évolué de 2,58 points entre 2020 et 2022, il n'en demeure pas moins qu'il est très en-deçà de celui des IA-IPR (30%), de celui des enseignants (revalorisé à hauteur de 18%), et qu'il culminera en 2022 à 11%.

Cela s'explique par le fait que le taux de promotions des personnels de direction est historiquement inexplicablement plus faible que celui des autres cadres de l'éducation nationale, malgré nos importantes responsabilités.

De plus, l'impossibilité d'accès à un grade d'avancement intermédiaire depuis l'instauration du PPCR et la disparition de la 1ère classe, impactent les possibilités d'évolution de carrière des personnels de direction en ne leur permettant pas d'envisager un poste de grade supérieur dans une autre fonction publique, fluidité des carrières pourtant mise en exergue lors du Grenelle.

Enfin, presque la moitié des personnels de direction restent bloqués plus de 10 ans au 10ème échelon de la classe normale et n'ont pas d'autre choix que de faire valoir leur droit à la retraite sans avoir bénéficié de l'avancement attendu par tout fonctionnaire au cours de sa carrière.

Cette absence de perspectives d'évolution salariale génère la frustration et l'incompréhension des personnels de direction alors même que les missions qui leur sont dévolues ne cessent de croître, tant en nombre qu'en intensité. Cette situation ne peut perdurer pour une profession sans que les réformes ministérielles attendues ne pourraient être mises en œuvre.

Les personnels de direction sollicitent la reconnaissance de leur investissement par la progression significative du taux de passage à la hors classe qui ne peut être que similaire à celui des autres corps de l'encadrement de proximité, eu égard aux missions qui sont les leurs.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande légitime qui constitue un des points essentiels de mécontentement au sein de la profession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de mon profond dévouement et de mes salutations hautement respectueuses.

Le Secrétaire Général ID-FO



Franck ANTRACCOLI